

COMMUNE DE LUCINGES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 14 avril 2025 à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Laurent BAUD

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, A. BAZIN, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS, Z. DA CONCEICAO, Y. DIEULESAINT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, V. MOUCHET, D. SIMONEAU.

Absents : C. MASCAGNI pouvoir D. SIMONEAU, M. SARTON pouvoir V. MOUCHET

Date de convocation du conseil municipal : 08/04/2025

Délibération N° 2025-04-01 : Attribution et autorisation de signature des marchés de sécurisation de la RD183/Bellevue

Rapporteur : Monsieur Stéphane Marty, adjoint délégué aux travaux

Monsieur Stéphane Marty rappelle aux membres du conseil municipal le projet de sécurisation de la RD183/Route de Bellevue. Suite à la délibération du 9 décembre 2024 autorisant le lancement de l'appel d'offres, il indique qu'une consultation des entreprises intégrant l'ensemble des tranches soit une tranche ferme (château à Milly) et deux tranches optionnelles (Milly à la sortie de l'agglomération et l'aménagement piéton du triangle situé à Milly) a été lancée en date du 17 décembre 2024 selon la procédure adaptée passée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25/03/2016.

Ce marché de travaux a été passé en groupement de commandes avec le Syane, dont la commune de Lucinges est le coordonnateur. Il est composé des lots suivants :

- Lot 1A : Terrassement et VRD – Commune de Lucinges (divisé en 3 tranches)
- Lot 1B : Génie civil des réseaux secs – SYANE
- Lot 2 : Génie électrique – SYANE

Le prévisionnel des travaux est de 7 mois pour un commencement en mai 2025 et une fin en novembre 2025.

La date limite de réception des candidatures et des offres a été fixée au 7 février 2025 à 12h00. 6 entreprises ont répondu et 6 offres ont été reçues dans les délais impartis pour l'ensemble des lots.

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, et au montant des offres supérieur aux estimations du maître d'œuvre, la commission d'appel d'offres réunie en date du 24 février 2025 a demandé d'engager une phase de négociation avec l'ensemble des candidats comme le prévoit l'article 34 du règlement de consultation.

Suite à la réception des nouvelles offres des entreprises, la CAO réunie en date du 7 avril 2024 a émis un avis favorable pour l'attribution des marchés suivants :

Lot n°	Objet du lot	Estimation MO Euros HT	Entreprises retenues	Offres Euros HT
1A	Terrassement et VRD - tranche ferme	371.362,00 €	Eurovia	443.478,60 €
	Terrassement et VRD - tranche optionnelle 1	203.774,00 €		232.833,40 €
	Terrassement et VRD - tranche optionnelle 2	24.142,50 €		33.502,60 €
1B	Génie civil des réseaux secs	163.430,10 €	Eurovia	135.470,88 €
2	Génie électrique	70.031,80 €	Sobeca	66.839,50 €
Total euros HT		832.740,40 €		912.124,98 €

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les choix de la commission d'appel d'offre.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Le conseil municipal, entendu l'exposé de monsieur le maire, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (*Madame Viviane Mouchet + pouvoir M. Sarton et Monsieur Didier Simoneau + pouvoir C. Mascagni votant abstention*),

- **Approuve** la proposition de la commission d'appel d'offre et attribue les lots du marché de travaux pour la sécurisation de la RD 183/Route de Bellevue aux entreprises ci-dessus mentionnées ;
- **Précise** que dans un premier temps concernant le lot 1A, seule la tranche ferme sera affermée sans les tranches optionnelles 1 et 2 ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;
- **Autorise** monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce marché.

Ainsi fait et délibéré en séance

**Le Secrétaire de Séance,
Laurent BAUD**

**Le Maire,
Jean-Luc SOULAT**

